

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

*Appel à projet
Solaire thermique*

Règlement

Clôture de l'appel à projet : 31 juin 2018

VAL'EYRIEUX
communauté de communes

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Communauté de Communes Val'Eyrieux s'est engagée dans la transition énergétique pour la croissance Verte afin d'améliorer le cadre de vie de ses concitoyens et soutenir l'économie locale. Elle s'est fixée pour objectif de devenir un « Territoire à Energie positive » d'ici 2050, avec pour objectif ambitieux d'avoir divisé par 2 les consommations d'énergie du territoire et d'avoir doublé la production d'énergies renouvelables à cet horizon.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Afin d'y parvenir, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a mis en place un fonds de financement pour soutenir la mise en œuvre d'actions concrète dans les territoires exemplaires.

Lauréate de ce dispositif grâce à son engagement dans la transition énergétique, la Communauté de Communes Val'Eyrieux lance un appel à projets à destination des citoyens pour l'installation d'équipements individuels relevant de la filière solaire thermique.

L'objectif est de démontrer que les chauffe-eau solaires sont accessibles à tous, que les systèmes solaires combinés sont très performants dans des installations existantes, de favoriser le développement de l'énergie solaire thermique et des emplois locaux de cette filière.

D'autres aides sont aussi mises en place pour la rénovation des logements, n'hésitez pas contacter la Communauté de Communes pour plus d'informations.

II – BÉNÉFICIAIRES

Le dispositif est ouvert aux particuliers : propriétaires occupants, usufruitiers ou bailleurs

Sont exclus les porteurs de projets possédant un n° de SIRET (SCI, entreprises, associations...). Dans ce cas, ils peuvent contacter la Communauté de Communes Val'Eyrieux au 09 70 65 01 17 ou Polénergie - Espace Info Energie de l'Ardèche - au 04 75 35 87 34, pour identifier les aides existantes correspondant à leur situation.

III – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les aides concernent les investissements liés à l'énergie solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage solaire, aussi bien sur un logement existant que sur une construction neuve, situé sur le territoire de la Communauté de Communes Val'Eyrieux.

Les bâtiments visés prioritairement par ce dispositif sont les résidences principales.

Les résidences secondaires pourront toutefois être éligibles sous réserve que la gestion des besoins intermittents fasse l'objet d'une stratégie adaptée et cohérente et que celle-ci soit exposée dans le présent dossier.

L'installateur doit obligatoirement justifier de la qualification RGE - Reconnu Garant de l'Environnement (ou attester qu'il est en cours de formation par l'organisme) dans le domaine Solaire Thermique.

Pour aider les candidats dans le choix de l'installateur, il est recommandé de faire établir au moins 2 devis et si nécessaire de les soumettre aux conseils de Polénergie - Espace Info Energie de l'Ardèche - (04 75 35 87 34 - ou par email : eie@polenergie.org).

Liste des professionnels RGE sur www.renovation-info-service.gouv.fr

Les capteurs solaires devront avoir été soumis à l'avis technique du CSTBât ou de la Solar Keymark européenne ou toute autre procédure équivalente dans l'Union Européenne.

Chaque installation doit être équipée d'un compteur d'énergie pour le suivi de la production solaire utile.

IV – AIDE

Un montant forfaitaire sera attribué aux bénéficiaires :

- 1 000 € par installation de chauffe-eau solaire
- 2 000 € par système solaire combiné chauffage et eau chaude

La prime accordée par la Communauté de Communes Val'Eyrieux est cumulable sous conditions avec l'ensemble des autres dispositifs de soutien financier (crédit d'impôt, ANAH, Eco PTZ, CEE, appel à projets régional etc.).

Pour connaître les conditions d'éligibilité de ces différentes aides, vous pouvez contacter Polénergie au 04 75 35 87 34. Des permanences sur rendez-vous sont assurées au Cheylard et à St-Agrève.

V - CONTENU DU DOSSIER

Pièces administratives :

- La fiche de renseignement ci-jointe dûment complétée.
- L'acte d'engagement ci-joint dûment complétée, daté et signé.
- Un justificatif de domicile prouvant que le logement est situé sur la Communauté de Communes Val'Eyrieux.
- Un justificatif prouvant que la personne est bien propriétaire (occupant ou bailleur), ou usufruitier de ce logement.
- Un relevé d'identité bancaire ou postale du porteur de projet.
- Un justificatif de la certification RGE de l'installateur

Pièces techniques :

- 1 devis d'acquisition et pose d'un chauffe-eau solaire et/ou chauffage solaire avec compteur d'énergie réalisé par des entreprises/artisans qualifiés RGE Solaire thermique.
- La certification CSTBât, Solar Keymark ou équivalente
- Le schéma hydraulique de l'installation.
- La fiche technique ci-jointe à remplir par les professionnels

Seuls les dossiers complets seront instruits par la Communauté de Communes.

VI - DEMARCHE

VI – 1 Démarche à suivre pour candidater

1 - Identifiez les travaux à réaliser dans votre logement :

Votre Espace Info Énergie (www.polenergie.org) est à votre disposition pour vous apporter des conseils pratiques et gratuits sur le choix des travaux et les aides financières : Eco-prêt à taux Zéro, CITE (crédit d'impôt transition énergétique), ANAH, (agence nationale de l'habitat), CEE (certificats d'économie d'énergie), aides régionales. Ces aides concernent également les travaux de rénovation et les installations de solaire thermique.

2 - Retirez le dossier de candidature auprès de la Communauté de Communes :

- Sur le site internet de la Communauté de Communes :
- En faisant la demande par téléphone ou mail auprès de Morgane Maitrias, chargée de développement économique : 09 70 65 01 17, m.maitrias@valeyrieux.fr
- Sur place : Communauté de Communes Val'Éyrieux, Poleyrieux – ZA Aric Industries , 07160 le Cheylard

3 - Montez votre dossier de candidature :

Nous vous conseillons de faire établir au moins 2 devis par des installateurs agréés RGE Solaire thermique. Si besoin, vous pouvez demander conseil à Polénergie pour la lecture et la compréhension des devis. La fiche technique est à faire remplir par l'installateur agréé que vous aurez choisi.

4 - Remettez le dossier dûment complété à la Communauté de Communes avant le **31 juin 2018**, par mail ou voie postale.

5 - Vous recevrez un accusé de réception sous 8 jours.

Attention : Aucune dépense engagée avant la réception de cet accusé de réception ne pourra être prise en compte. En effet, les travaux et acquisition de matériel devront être postérieurs à la notification de la subvention par la Communauté de Communes Val'Éyrieux. Toutefois, le demandeur peut prendre le risque de les réaliser à compter de la date d'accusé de réception, sans préjuger de l'octroi de la prime.

VI-2 Instruction des dossiers

Le présent dispositif est ouvert jusqu'au 31 juin 2018 inclus.

Les dossiers complets éligibles seront instruits « au fil de l'eau » et proposés au vote en fonction des crédits disponibles.

Les dossiers doivent remplir les conditions de constitution définies au paragraphe « Contenu du dossier » pour faire l'objet d'une instruction. Les points suivants seront étudiés et pourront faire l'objet de demandes de complément ou de refus du dossier : performance énergétique de

l'installation, cohérence du dimensionnement vis-à-vis des usages, maîtrise du cout de l'installation, stratégie de gestion des besoins intermittents pour les résidences secondaires, performance énergétique de la maison et démarches engagées de rénovation dans le cas d'un chauffage solaire.

La Communauté de Communes se réserve le droit de refuser un dossier si elle juge le devis trop élevé ou non conforme aux critères de sélection, ou si la pertinence de l'installation n'est pas démontrée.

VI-3- Modalité de versement de la prime

Le versement de la prime sera effectué en une fois en totalité, sur présentation de la facture acquittée et du rapport de contrôle technique de l'installation.

La bénéficiaire dispose d'un délai de 6 mois à compter de la réception de l'avis favorable pour réaliser les travaux et transmettre à la Communauté de Communes les factures acquittées et le rapport de contrôle technique dûment complété.

Passé ce délai, l'aide accordée devient caduque.

VII - Informations, retrait et remise des dossiers de candidature :

Communauté de Communes Val'Eyrieux

Poleyrieux, Pôle entrepreneurial
« TEPCV - AP Solaire Thermique »

Morgane Maitrias
ZA Aric Industries, 07 160 le Cheylard

Tél : 09 70 65 01 17

Ou par voie électronique à l'adresse : m.maitrias@valeyrieux.fr



+ D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

+ DE TRI POUR RECYCLER

+ DE TRANSPORTS PROPRES

+ DE BIODIVERSITÉ

+ D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

**+ D'ÉDUCATION
À L'ENVIRONNEMENT**



Le ministère de l'Environnement aide financièrement les territoires engagés dans une démarche d'excellence environnementale.

f France Écologie Énergie

www.VotreEnergiePourLaFrance.fr

t @ÉcologieEnergie

Annexe 1 : fiche de renseignements

Nom – Prénom du propriétaire demandeur :

Tel :

Mail :

Vous candidatez à cet appel à projets en tant que :

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- Propriétaire usufruitier
- Propriétaire d'une résidence secondaire

Adresse du propriétaire :

.....

Adresse du projet (si vous êtes propriétaire bailleur ou d'une résidence secondaire)

.....

Votre projet d'installation concerne :

- Un chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- Un combiné chauffage et chauffe-eau solaire

Avez-vous prévu de faire dans le même temps des travaux de rénovation de votre logement (isolation des murs, planchers, toiture, changement des fenêtres...)

- Oui
- Non

Si oui lesquels :

.....

.....

.....

.....

Des aides existent pour réaliser des travaux d'économies d'énergie. Polénergie, l'espace info-énergie de l'Ardèche est là pour vous informer et vous conseiller, lors des permanences sur rendez-vous. Contact : 04 75 35 87 34 ou par mail : eie@polenergie.org

Annexe 2 : acte d'engagement

Le demandeur certifie exacts les renseignements inscrits dans ce dossier et s'engage à fournir à la communauté de communes Val'Éyrieux toutes les informations jugées utiles pour compléter la demande et suivre sa réalisation.

Le demandeur certifie avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projet ,

*Le demandeur certifie que les investissements faisant l'objet de cette demande n'ont **pas été réalisés et s'engage à les réaliser dans les 6 mois suivant la date d'octroi de l'aide ;***

Le demandeur s'engage à apposer les logos « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et « Val'Éyrieux Communauté de Communes » sur tout panneau de chantier relatif aux investissements aidés.



Fait à _____ , le _____

Nom et Prénom du signataire :

Signature du demandeur :

Annexe 3 : FICHE PROJET CHAUFFE EAU SOLAIRE À faire remplir par le professionnel

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Maitre d'ouvrage : | |
| Adresse du projet : | |
| Code postal, ville : | |
| Téléphone : | |
| Email : | |
| Entreprise : | Cachet entreprise : |
| N° Siret : | |
| Nom du responsable : | |
| Téléphone : | |
| Email : | |

Maison principale, Maison secondaire

Projet Système solaire combiné (SSC), fiche supplémentaire ci-joint

Réalisation prévue pour

1. Besoin en eau chaude sanitaire

Nombre des personnes : Consommation estimée : l /jour

Production ECS:

chauffe-eau classique, volume : L, instantanée, volume tampon : L

Appoint par : résistance électrique, chaudière, autre

2. Utilisation supplémentaire pour la chaleur solaire :

Chauffage d'une piscine, Lave-linge avec pré-connecteur, Lave-vaisselle, Autre :

3. Gestion intermittents (maison secondaire)

Stagnation circuit solaire

Décharge thermique radiateur

Enlèvement couvercle d'isolation

Décharge thermique chaudière d'appoint

Décharge thermique piscine

Système auto-vidangeable

Autre :

4. Capteur solaire

Type : plan sous vide

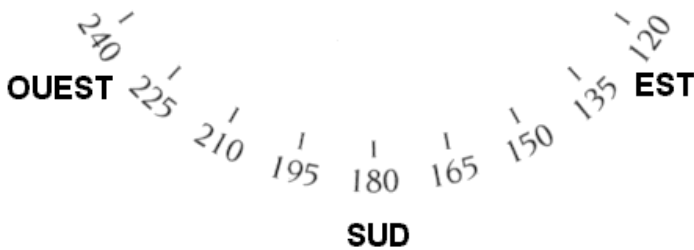
M² net :

Emplacement : Toit superposé, Toit encastré, Façade, Autre emplacement

Inclinaison :°

Orientation

Si masque important, faites un croquis



5. Divers

Distance capteur - bloc de transfert : m

Taux de couverture estimé : % /an

Contraintes techniques ou difficultés de mise en œuvre justifiant un éventuel surcoût :

.....
.....

6. Remarques :

.....
.....

**En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur l'exactitude des données
renseignées dans la fiche ci-dessus.**

Fait à :, le

Nom et Qualité du signataire, Signature, cachet :

Annexe 4 : FICHE SUPPLEMENTAIRE PROJET SSC À faire remplir par le professionnel

| |
|---------------------------|
| Maitre d'ouvrage : |
| Adresse du projet : |
| Code postal, ville : |
| Entreprise : |
| Nom du responsable : |

1. Caractéristiques des locaux à chauffer

1.1 Nature de la construction : pierre ancienne, briques, ossature bois

1.2 Isolation : RT2012, RT 2005, RT 2000, avant 1980, sans

1.3 Apport solaire passif : important, moyen, sans

1.4 Circuits de chauffage :

| | Circuit 1 | Circuit 2 | Circuit 3 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Surface (m ²) chauffée par mur ou plancher chauffant | | | |
| Surface (m ²) chauffée par radiateur basse température | | | |
| Surface (m ²) chauffée par radiateur classique | | | |
| Thermostat d'ambiance | ○ | ○ | ○ |
| T° départ chauffage maximale, en °C | | | |

1.5 Besoin énergétique de chauffage estimée en kWh /an :

2. Emplacement local technique

Local technique à l'intérieur du bâtiment Autre :

Distance aux capteurs (m) :

3. Production de l'eau chaude sanitaire par :

Réservoir combiné (tank in tank)

Production instantanée intégré dans le réservoir, débit-volume max. :

Production instantanée par échangeur extérieur, débit-volume max. :

4. Régulation :

Complète (chauffage appoint + solaire) Distincte (solaire uniquement)

5. Appoint (existant ou prévu)

| | Appoint 1 | Appoint 2 | Appoint 3 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Résistance électrique pour l'appoint ECS | <input type="radio"/> | | |
| Chaudière à bois bûches / insert / fourneau-bouilleur | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Chaudière à granulées ou bois déchiqueté | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Chaudière à gaz / fioul | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Chaudière existante, modèle | | | |
| Chaudière existante, ancienneté | | | |
| Puissance en kW | | | |
| Chaudière avec régulation pour ECS | | <input type="radio"/> | |
| Chaudière avec régulation pour chauffage | | <input type="radio"/> | |
| Chaudière avec ballon ECS immergé | | <input type="radio"/> | |
| Chaudière électrique, puissance en kW | | | |
| Autre | | | |

6. Étude : (les résultats de l'étude sont à joindre au dossier de candidature)

Etude faite par :

Logiciel :

Taux de couverture :

7. Contraintes techniques ou difficultés de mise en œuvre justifiant un éventuel surcoût

.....
.....

1. Remarques :

.....
.....

**En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur l'exactitude des données
renseignées dans la fiche ci-dessus.**

Fait à :, le

Nom et Qualité du signataire, Signature, cachet :